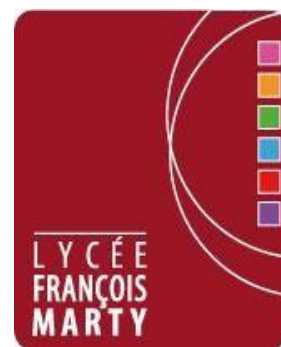


# TARIFICATION

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2025-2026



### Scolarité

Contribution des familles	Cotisation MSA*	Forfait photocopies	Total annuel
1 325 €	50 €	95 €	1 470 €

\*La participation à la cotisation Assurance Accident du travail MSA est obligatoire.

**Restauration (Tarif à titre indicatif 2024-2025) 8.50 € le repas**  
Le repas de midi est pris au lycée St Joseph - Vente de carnets de 10 ou 20 tickets

### Hébergement

	SURFACE	TARIFS AU MOIS (Charges comprises)	TARIFS Annuels Payable en 10 fois
<b>Studio individuel</b> -Coin cuisine -Coin chambre -Sanitaire (privé)	25m <sup>2</sup>	353 €	3 530 €
<b>Chambre</b> -Coin cuisine -Coin chambre -Sanitaires commun (2 chambres)	-20 m <sup>2</sup>	226 €	2 260 €

**INTERNAT** : comprend l'hébergement en chambre individuelle + restauration 3 465 €

Possibilité d'allocation logement (demande à faire directement auprès de la caf), versée directement sur le compte de l'étudiant ou de la famille.

### Suppléments

<b>Site d'Excellence Sportive Moto</b> Encadrement et pratique	2540 €
<b>Section Sportive Moto</b> Moto du lycée (location) Moto personnelle	875 € 610 €
<b>Option Hippologie Equitation</b>	705 €

## Modalité de règlement

### Etudiant Demi pensionnaire ou Externe

1 chèque frais de dossier (uniquement lors de la première inscription)	1 chèque d'acompte de rentrée (déduits des frais de scolarité)
35 €	150 €

### Etudiant avec hébergement

	1 chèque loyer du premier mois	1 chèque de caution	1 chèque frais de dossier (uniquement lors de la première inscription)	1 chèque d'acompte de rentrée (déduits des frais de scolarité)
Studio individuel	353 €	353 €	35 €	150 €
Chambre	226 €	226 €	35 €	150 €

### Premier prélèvement au 10 octobre

Montant du loyer mensuel

**Facture annuelle établie aux vacances de la Toussaint** (disponible sur Ecole Directe) calculée sur 10 mois. L'échéancier de prélèvement du 10 novembre au 10 juin sera indiqué au bas de votre facture.

## Assurance

L'étudiant est automatiquement affilié à un régime d'assurance maladie (généralement celle des parents). Vous n'avez aucune démarche à effectuer.